

VÉRIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12KG/J DE DBO5 (C.-À-D. $\leq 200\text{EH}$)

Formulaire 3.1

Votre installation d'assainissement non collectif est existante, vous devez la faire contrôler par Service Public Intercommunal d'Assainissement Non Collectif. Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPIANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. **Chaque installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande distincte.**

Partie réservée au SPIANC

Date :

Référence :

Adresse :

Votre dossier sera étudié à partir :

- Des éléments du présent imprimé que vous aurez communiqué au SPIANC
- Du contrôle sur site effectué pour vérifier l'état et le bon fonctionnement de l'installation

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes effectué par le SPIANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPIANC. Cet imprimé (3 pages) est un modèle de demande destiné au contrôle réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif existant. La présente demande doit être dûment complétée et signée par le demandeur (hors encarts réservés au SPIANC). Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires à la vérification des prescriptions relatives à l'assainissement non collectif. Le dossier complet doit être retourné au service préalablement à la visite. Ce document, une fois examiné et complété par le SPIANC, constitue le rapport prévu au L.2224-8 III 2° du CGCT. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé. Ces données sont exploitées dans le cadre de la gestion du service public de l'assainissement non collectif tel que prévu par les textes en vigueur. Les conditions de conservations, modifications, communication et limitation des données figurent au règlement du service. Vous pouvez accéder à vos données pour y exercer votre droit sur simple demande à anc@civis.re ou à dpo@civis.re. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER (à retourner au SPIANC anc@civis.re)

- Le présent formulaire dûment complété
- Les documents caractéristiques de l'installation existante (voir en page n° 3 du présent document)
- Copie d'un justificatif d'adresse (personne physique) et d'une pièce d'identité ou d'un extrait de Kbis (société ou professionnel) datant de moins de 3 mois. ET pour les organismes publics Code Service et n° d'engagement (CHORUS).

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

En cas de vente, le rapport de contrôle de l'installation doit être fourni à la demande des propriétaires vendeurs d'un bien immobilier. Ce rapport sera intégré au dossier de diagnostic prévu à l'article L-271-4 du code de la construction et de l'habitation annexé à l'acte de vente (L 1331-11-1 du code de la santé publique).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE, Maître d'Ouvrage (à retourner au SPIANC à l'adresse anc@civis.re)

Je soussigné _____ certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À autoriser l'accès à ma propriété au SPIANC pour procéder au contrôle réglementaire,
- À rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement préalablement au passage du SPIANC,
- À m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPIANC.

Fait à : _____ , le _____

Signature :

1 | INFORMATIONS GÉNÉRALES (À RENSEIGNER OBLIGATOIRE PAR LE PÉTITIONNAIRE (1))

> COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (ou Copropriété ou SLA)

Nom d'usage et prénom du propriétaire : Nom de naissance :
 Nom de l'entreprise, le cas échéant : Numéro SIRET :
 Adresse :
 Code postal : Commune : Tél. :
 Courriel : @

En remplissant le présent formulaire, j'accepte de recevoir par courrier électronique les documents de l'administration concernant mon projet d'assainissement.

Informations complémentaires nécessaires à l'édition de la facture pour les personnes physiques :

Genre : Date de naissance :
 Lieu de naissance (Pays/Département/Ville) : / /



La facturation est faite au nom du propriétaire (art. R2224-19-8 du CGCT).

Si vous prenez en charge la facture pour le compte du propriétaire et que vous souhaitez qu'elle soit adressée à votre nom (tiers solidaire), dans le cadre d'une vente par exemple, préciser le nom et les coordonnées du mandataire ci-dessous et de joindre obligatoirement le mandat associé.

Désignation / Nom et prénom du mandataire :

> LOCALISATION DU PROJET

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Adresse :
 Code postal : Commune : Tél. :
 Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :
 Référence où est située l'installation d'assainissement, si différente :

Joindre obligatoirement un extrait cadastral de la parcelle d'implantation de l'ANC

> CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle (remplir uniquement l'encadré ci-dessous dans le cas d'une maison individuelle)

Usage/Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser) :

Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle ? (PP=EH)

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales⁽²⁾ après travaux)

Occupation :

Permanente, préciser le nombre d'habitants permanents :
 Occasionnels, préciser le nombre d'habitants saisonniers : Période d'occupation mois/an

Autre immeuble (commerces, hôtels, immobiliers groupés, sanitaires isolés, etc. remplir uniquement la zone ci-dessous)

Type(s) de locaux desservi(s) par l'installation ? :
 Capacité d'accueil de l'immeuble **ou nombre d'usagers permanents** **personnes**
 et/ou le **nombre d'équivalents habitants retenu (si connu)** **EH.**

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Terrain inondable : OUI NON
- Présence d'une nappe d'eau* : OUI NON Ne sais pas
*hors niveau exceptionnel des hautes eaux
- Desserte en eau par distribution : publique (Sources & Eaux, autres...) privée
- Consommation d'eau annuelle m3
- Si privé, le captage privé est-il à proximité ? OUI NON Ne sais pas
N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine
- Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ? OUI NON Ne sais pas
- Si oui, l'eau est utilisée pour l'alimentation humaine ou l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? OUI NON

Partie réservée à l'agent du SPIANC
Autre information à disposition du SPIANC, complémentaire et/ou contradictoire avec la déclaration

⁽¹⁾ L'utilisateur n'a pas correctement renseigné les informations de l'imprimé. Les indications y figurant ont été collectées par l'agent du SPIANC sous contrôle du pétitionnaire.

⁽²⁾ Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de service ».

2 CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION (INFORMATION À FOURNIR PAR LE PÉTITIONNAIRE)

Nombre d'habitations raccordées à l'installation (c.-à-d. nombre de lot, maison ou appartement) :

Remarques : si plusieurs habitations sont raccordées à une même installation d'épuration, l'ensemble des habitations doit être pris en compte pour le contrôle.

Toutes les eaux usées produites sont-elles raccordées à l'installation ? OUI NON Ne sais pas

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ? OUI NON Ne sais pas

Âge de l'installation

préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation : / /

Si inconnu, tranche d'âge approximative : <10ans 10-20 ans 20-30 ans >30 ans

Entretien de l'installation

Pas d'information disponible Dernière opération d'entretien effectué le : / /

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

Existence de justificatifs ? OUI (fournir le(s) justificatif(s)) NON

Dernier contrôle de l'installation par le SPIANC

Année du contrôle : Référence du SPIANC (si connue) :



Dans le cas où l'utilisateur n'a pas renseigné l'imprimé, les indications seront dans la mesure du possible, collectées par l'agent du SPIANC lors de sa visite. Ce dernier ne pourra être tenu responsable d'une mention erronée figurant sur l'imprimé. Si, lors du contrôle, le service ne parvient pas à recueillir des éléments probants attestant de l'existence d'une installation d'assainissement non collectif, l'utilisateur sera mis en demeure de mettre en place une installation conformément aux dispositions prévues à l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique.

DOCUMENTS EXISTANTS (à fournir à l'agent du SPIANC au plus tard lors de sa visite)

- Plans (à minima, extrait cadastrale avec position des ouvrages à fournir)
- Étude de sol et/ou de filière du projet initial
- Photos des travaux de l'ouvrage
- Factures des travaux de l'ouvrage
- Pour les installations >20EH, le cahier de vie à jour
- Contrat d'entretien (si existant) ou justificatifs d'entretien (factures ou bon de vidange)
- Copie pièce identité (ou passeport) / Ou extrait de Kbis de du demandeur (Obligatoire)
- Mandat (agence immobilière, notaire etc.) Obligatoire en cas de demande d'un tiers pour le compte du propriétaire
- Autre (préciser) :

Partie réservée au SPIANC

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

S'il n'existe pas de plan précis de l'installation, vous pouvez réaliser vous-même le schéma à l'échelle du système en reportant au minimum les éléments suivants sur un fond de plan cadastral à l'échelle.

- ✓ Les limites de la parcelle
- ✓ L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse, etc.)
- ✓ La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)
- ✓ Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage, etc.)
- ✓ Le rejet des eaux traitées le cas échéant
- ✓ Les voies de passage des véhicules
- ✓ Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable le cas échéant